LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260917-CC_2026_163-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du neuf septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Mylène COURTOT, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Yves MOY, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Odile LE STRAT, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Gaëlle GOUEROU, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Magalie LAUNAY, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Xavier POSTAIRE, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Olivier ALLAIN, Mickaël LEVEAU, Marie-Hélène GANNAT (pouvoir à Gérard DABOUDET), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Philippe PRESSE (pouvoir à Odile LE STRAT), Laurence AKOSSI (pouvoir à Gaëlle HENO), Michel HESRY, Dominique LE LUDUEC (pouvoir à Xavier HAMON), Evelyne GASPAILLARD, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Isabelle MACE), Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC),

Secrétaire de séance : Isabelle GORÉ CHAPEL.

CC_2026_163 AVANCE 2026 DU BUDGET GÉNÉRAL VERS LE BUDGET « SPANC »

Le budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) peut connaître ponctuellement des besoins de trésorerie liés au décalage entre l'encaissement de ses recettes et le règlement de ses dépenses.

Afin d'assurer la continuité de son fonctionnement et de faire face à ces besoins ponctuels, il est proposé d'autoriser le versement, si nécessaire, d'une avance de trésorerie du budget général vers le budget annexe SPANC, dans la limite de 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'autoriser le Président à verser une avance du budget général au budget annexe SPANC pour pallier les ruptures de trésorerie ;

   Cette avance sera mobilisée en tant que besoin, dans la limite d'un montant maximal de 250 000 € ;

   Le remboursement sera effectué par certificat administratif ;

2. De préciser que cette somme est mobilisable dès le caractère exécutoire de la délibération.

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	60	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	07	
Pour :	67	Loudéac, le 15 septembre 2026
Contre :	00	Le Président — La secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Isabelle GORÉ CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.09.17 09:40:12 +02'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.09.17 09:42:38 +02'00'

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260917-CC_2026_163-DE

